



Cité gaillarde

Brive-la-Gaillarde, le 12 DEC. 2024

APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE

La Ville de BRIVE
recrute
pour son service des Ateliers municipaux

**Un(e) Electricien(ne) spécialisé(e)
courants faibles bâtiments**

(Catégorie C)

Sous l'autorité du responsable des Ateliers Municipaux, vous interviendrez sur les travaux d'entretien courant du patrimoine bâti de la collectivité, ainsi que sur le patrimoine en location. Vous interviendrez en atelier pour la phase de préparation et en extérieur pour la phase de mise en œuvre.

MISSIONS PRINCIPALES

- Application de mesures de protection, dépannage d'une installation courante, et réalisation d'une installation simple et diagnostic de pannes.
- Maintenance préventive sur les réseaux basse tension.
- Remise en état des installations et appareils défaillants.
- Modification et création de petites installations électriques.
- Suivi des demandes d'intervention (dépannages, commande, demande de travaux.)
- Conception et réalisation, suivant les règles de l'art, de création ou modifications sur les installations.
- Vérification et essai des organes de sécurité (circuits de secours, groupe électrogène...)
- Remplacement curatif et préventif des appareillages (protection, source de lumière...)
- Maintenance préventive et curative de l'ensemble des installations des systèmes SSI, désenfumages.
- Assistance technique lors de manifestations (culturelles, salons, expositions.)

COMPETENCES ET QUALITES REQUIS

- Diagnostiquer le niveau de réparation, analyse.
- Exécuter l'approvisionnement de son ouvrage en matériaux, équipements et accessoires.
- Utiliser les outils adéquats.
- Remettre en état à l'identique.
- Exécuter l'approvisionnement de son ouvrage en matériaux, équipements et accessoires.
- Lire un plan d'exécution.
- Etablir un croquis côté ou faire un petit levé de plan.
- Appliquer la réglementation sur la sécurité des chantiers et des bâtiments.
- Application des consignes de sécurité exécutives et préventives des interventions ordonnancées.

- Appliquer et faire respecter la réglementation sur la sécurité du personnel et des biens de l'atelier d'électricité.
- Pratique des démarches sécuritaires, mise en application des équipements de protection individuels (EPI) liés à l'activité.
- Mettre en œuvre les techniques de raccordement et de branchement en respectant la réglementation en vigueur.
- Utiliser les outils et machines liés aux travaux d'électricité, le matériel électroportatif et mécanique.
- Entretenir outils et équipements.

Conditions spécifiques

- Travaux sur échafaudage.
- Travaux nécessitant une adaptation particulière soumise à une habilitation.

Profil :

- Capacité à travailler en équipe, adaptation dans diverses spécialités du bâtiment, capacité à la polyvalence des tâches, aptitude au management.
- Sens du dialogue et du contact avec les responsables d'établissements municipaux.

Formation professionnelle requise :

- Spécialité : électricien bâtiment. Diplômes ou permis obligatoires.

Terrain d'évolution :

- Travail sur chantier extérieur ou en atelier du patrimoine « bâti » de la collectivité territoriale, également patrimoine en location pour les travaux d'entretien courant.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : Ateliers municipaux, rue Jean Fieyre à BRIVE

Temps de travail : temps complet, cycle de travail de 35h/semaine (sur 4 jours).

Astreinte électrique les week-ends (en moyenne 8 par an) ;

Rémunération : indiciaire Fonction publique territoriale ;

Statut : fonctionnaire, ou contractuel (contrat de 1 an possiblement renouvelable) ;

Avantages selon le statut : Possibilité de mutuelle santé si labellisée, et de prévoyance avec prise en charge employeur, titres restaurant; Comité des Œuvres Sociales : chèques vacances, billetterie, tarifs préférentiels commerces, loisirs et vacances... Activités sportives proposées par l'Association Sportive des Communaux de Brive...

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Monsieur Léo MATAS, Responsable des Ateliers municipaux

au 05 55 92 99 90 ou 06 73 62 65 47

Merci de bien vouloir adresser votre candidature à
Monsieur Frédéric SOULIER
Maire de Brive-la-Gaillarde
Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 BRIVE Cedex
ou par mail, en PDF, à : drh@agglodebrive.fr
avant le :

12 JAN. 2025

Votre candidature doit comporter : votre lettre de motivation mentionnant l'intitulé du poste et le n° de dossier : 2024V058-BATCOM-05, votre CV à jour, vos pièces d'identité, le dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires. Ces pièces sont obligatoires pour la prise en compte de la candidature.
Tous les entretiens se font en présentiel.

Pour le Maire, et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,



François HITIER